MONCTON	**POLITIQUE**	**Département responsable:** Directeur municipal
	Demandes de financement	
Date d'effet : Le 6 avril 2021	**Date de la dernière révision:** Le 6 avril 2021	**Dates d'approbation du Conseil municipal :** Le 6 avril 2021
Autorité responsable de l'approbation : Conseil municipal	**Replace N °:** N/A	

1. Énoncé de la politique

Cette politique permet au Conseil municipal de Moncton de déléguer au directeur municipal, ou à ses fondés de pouvoir, le pouvoir de signer les demandes de financement au nom de la Ville.

2. Application

Cette politique s'applique à toutes les demandes de financement déposées au nom de la Ville.

3. Définitions

Demande de financement : demande déposée au nom de la Ville auprès d'un autre organisme ou d'une autre entité gouvernementale pour obtenir une subvention se rapportant à des travaux ou à des projets prévus dans le Plan stratégique de la Ville de Moncton ou dont le budget a déjà été approuvé par le Conseil municipal de Moncton.

Ville : la Ville de Moncton ou ses organismes, conseils, commissions ou comités, dont les membres sont tous nommés par le Conseil municipal de Moncton.

4. Politique

1. Le directeur municipal doit signer, au nom de la Ville, toutes les demandes de financement.

Demandes de financement

2. Le directeur municipal peut, à sa seule et entière discrétion, déléguer à l'un de ses subordonnés administratifs directs ses pouvoirs de signature en vertu de cette politique.

3. L'équipe de la direction doit revoir et approuver, avant qu'elles soient signées, toutes les demandes de financement se rapportant à des projets auxquels il faut consacrer d'importantes ressources administratives; le directeur municipal peut aussi, à sa seule discrétion, les porter à l'attention du Conseil municipal de Moncton pour examen et approbation.

4. Dans les cas où une demande de financement a été approuvée et qu'il faut conclure un accord officiel (par exemple un accord de contribution) afin de toucher le financement demandé, cet accord ne peut être signé qu'au nom de la Ville conformément à la Politique sur la signature des contrats.

5. Administration et personne-ressource

Bureau de la greffière
655, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 1E8
Téléphone : 506.853.3550
Courriel : info.clerk@moncton.ca